



➤ **FICHE RESPONSABILITÉ**
Pèlerinage diocésain à Lourdes
21 au 24 juillet 2017

Photo
obligatoire

Identité du mineur

Nom : Prénom :
Sexe : F M Date de naissance :/...../.....

Représentant légal

Nom : Prénom :
En qualité de : Père Mère Tuteur légal
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Courriel :

Présent lors du pèlerinage : OUI NON

Si **OUI**, je déclare avoir pris connaissance du fait que je suis responsable de mon enfant durant la totalité des 4 jours de pèlerinage.

Si **NON**, je confie la responsabilité de mon enfant à un hospitalier référent âgé de plus de 21 ans.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Téléphone portable :

Signature du représentant légal,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale

J'autorise mon enfant à participer aux 4 journées de pèlerinage organisées par l'Hospitalité landaise, à Lourdes, du 21 au 24 juillet 2017.

J'autorise M. Jean-Marie DULHOSTE (président de l'association) à prendre, le cas échéant, toutes les mesures en d'incident ou d'accident qui pourrait subvenir durant ces 4 jours si le représentant légal (ou le référent) ne pouvait être joint.

Fait le :
À :

Signature du représentant légal,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Organisation

Voici les modalités selon lesquelles nous accueillerons vos enfants / adolescents durant le pèlerinage :

➤ Enfants (8-14 ans) :

- Nuit à l'hôtel avec le représentant légal / référent
- Petit déjeuner pris à l'hôtel ; les repas du midi et du soir sont pris à l'abri Saint-Michel ;
- En journée, prise en charge dès l'arrivée à l'Accueil Notre-Dame et jusqu'à la fin de la journée des hospitaliers.

➤ Adolescents (14-17ans) :

- Nuit à l'Accueil Saint-Pierre-et-Saint-Paul, avec l'encadrement des hospitaliers jeunes ;
- En journée, répartition dans les différents groupes avec les hospitaliers ;
- Petit déjeuner à l'Accueil Saint-Pierre-et-Saint-Paul, repas de midi et du soir pris à l'abri Saint-Michel ;
- Trajets de l'Accueil Notre-Dame à l'Accueil Saint-Pierre-et-Saint-Paul le soir après le repas et le matin après le petit déjeuner, encadrés par les responsables des jeunes hospitaliers.

Afin que leur pèlerinage se passe dans les meilleures conditions, nous vous rappelons qu'il vous appartient de **réserver leur hébergement** et de vous assurer qu'ils soient en possession de leurs **tickets repas à l'abri Saint-Michel**.